

Date : 07/11/2022
Numéro : 39/2022

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Absents excusés : 2
Absents non excusés : 2
Retard : 1
Pouvoirs : 2
Pris part à la délibération : 17

DATE DE LA CONVOCATION
31/10/2022
DATE D’AFFICHAGE
14/11/2022

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE DEMIGNY 71150

Séance du 07 novembre 2022

L’an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-neuf heures et zéro minute,

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Pascale PERIER, Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Christiane DEBATTY, Mrs Daniel SUBIRANIN, Guy CONON, Patrick CHARLES, Gérald NEVORET, François MAUCHAND, Maurice NAIGEON, Laurent VAN ASSEL

Absents excusés : José DE SOUSA, Mme Manon JOLIVET.

Absents non excusés : Mme Zelda PARMENTELAT, M. Jean-Baptiste COUTACHOT,

Pouvoirs : M. José DE SOUSA a donné pouvoir à Marie-Claire DILLY, Mme Manon JOLIVET a donné pouvoir à M. Maurice NAIGEON ;

Retard : M. Philippe CATEL arrivé à 19h15

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

SYDESL – EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE

Madame La Maire, expose au Conseil Municipal que pour le projet immobilier sis 5 rue Eugène Gérard (**PC 71170 22 E0006** aménagement d’un bâtiment existant en 19 logements) déposé par la **CNT Immobilière**, une extension du réseau électrique est nécessaire.

Le montant des travaux chiffrés par le **SYDESL** s’élève à **9199,50€ HT**, en principe, à la charge de la commune, sauf mention contraire sur les autorisations d’urbanisme.

Conformément à l’article L.332-15 du code de l’urbanisme, il a été demandé un accord de prise en charge de cette contribution par le bénéficiaire du permis qui a été acté par lettre du 25 octobre 2022.



Le Conseil Municipal doit délibérer pour confirmer au **SYDESL** la demande de raccordement.

Après avoir entendu l'exposé de Mme La Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DEMANDE** au **SYDESL** le raccordement et l'extension des travaux d'extension des parcelles cadastrée **H 941-942-943** et **H 1011-1012**, le coût des travaux étant à la charge de la **CNT Immobilière**.

EXECUTION CONFORME,
Certifié Exécutoire

La Maire,
Marie-Claire DILLY



Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le



ID : 071-217101708-20221107-39_2022BIS-DE